

## DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

### VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION

#### Fourniture de téléphonie mobile

## 1 Dénomination des cocontractants

### 1.1 Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER  
Président  
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

### 1.2 Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

### 1.3 Procédure de passation

Marché à bon de commande passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

### 1.4 Objet de la consultation / Durée

L'objet de la consultation est la fourniture d'abonnements de téléphonie mobile. La durée est définie à 3 ans.

## 2 Contexte :

Le présent règlement concerne la fourniture d'abonnements de téléphonie mobile voix, voix/data et data et la fourniture de services complémentaires associés aux forfaits proposés.

### 2.1 Abonnements de téléphonie mobile

Le candidat présente, dans son mémoire technique, l'ensemble des offres Voix, Voix/Data, Data et Machine-to-Machine.

Dans le cas d'une offre MVNO, le titulaire précisera le ou les noms du réseau opérateur hôte. Il précisera également la possibilité ou non ainsi que les modalités de basculer entre les réseaux opérateur hôte.

Les agents du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez sont amenés à se déplacer sur la totalité du territoire du Parc, à ce titre une attention particulière sera donnée au taux de couverture opérateur sur le territoire du parc.

La fourniture des cartes SIM est incluse dans le présent marché.

### **2.1.1 Abonnements voix et data**

Le titulaire proposera des offres illimités voix et SMS Europe.

Le candidat présente dans son mémoire technique, l'ensemble des services complémentaires pouvant être associés aux lignes. Il doit, au minimum, proposer les services suivants :

- Renvoi d'appels
- Messagerie vocale
- Présentation du numéro
- Envoi SMS illimité
- Envoi MMS illimité
- Appel WiFi (VoWifi)

### **2.1.2 Abonnements Data**

Les abonnements Data peuvent être de deux types, soit couplés avec un abonnement voix, soit à usage exclusif Data.

Les abonnements data devront être possible à l'étranger, le titulaire précisera la volumétrie dédié France/Europe/international.

Le titulaire proposera l'ensemble des solutions data accessibles à partir de :

- Tablettes
- Clés 3G/4G/5G
- Routeur 3G/4G/5G
- Mobiles 3G/4G/5G

Ces solutions doivent permettre l'accès à Internet et les transmissions de données de tout type.

Le titulaire doit proposer des solutions d'optimisation, de contrôle des volumétries et de facturations, ainsi que si elles existent, les possibilités de filtrage des flux data ou d'alerte sur les consommations.

Sur les flux de roaming, le titulaire précisera la simplicité de mise en œuvre.

La volumétrie pour ces abonnements est définie à **50 Go / mensuel**

### **2.1.3 Abonnements M2M**

Pour certains de ces équipements le Parc naturel régional souhaite acquérir plusieurs abonnements Machine-to-Machine.

Ces cartes sont destinées à des équipements extérieurs et peuvent être soumises à des conditions climatiques difficiles. Le titulaire veillera à fournir des carte SIM adaptés.

Comme pour les abonnements voix ou data, le titulaire précisera sur quel réseau hôte il s'appuie et que ce soit pour un réseau unique ou une offre multi-opérateurs.

La volumétrie pour ces abonnements est définie à 100 Mo/mensuel.

## 2.2 Quantités

Les besoins en abonnement sont répartis de la façon suivante :

- Abonnements Voix & Data : **au minimum 10, maximum 20**
- Abonnements Data : **au minimum 10, maximum 20**
- Abonnement M2M : **au minimum 5, maximum 15**

Ces volumes sont donnés pour un minimum de commande dans le cadre de ce marché.

Sur la **durée du marché qui est fixé à 36 mois**, le syndicat mixte pourra souscrire des offres complémentaires.

Dans ce cadre, le titulaire précisera la durée d'engagement ainsi que les possibilités de résiliations. La durée d'engagement ne pourra toutefois jamais dépasser la durée globale du présent marché.

## 2.3 Portabilité des numéros

La numérotation actuellement en place au sein de la collectivité doit impérativement être conservée.

Dans le cadre de sa réponse, le candidat précise les étapes de la portabilité des lignes en indiquant la durée estimée d'indisponibilité et la procédure devant être suivie par les utilisateurs.

## 2.4 Service client

Pendant la durée d'exécution du marché, le candidat met à disposition un service client accessible via un numéro de téléphone unique non surtaxé.

Le candidat présente, dans le cadre de réponses techniques, le fonctionnement de son Service Client en précisant au minimum :

- Les conditions d'accès (téléphone, Mail, fax, etc.)
- Les plages horaires d'ouverture ;
- La situation géographique ;
- L'organisation et les moyens humains ;
- Les sujets techniques et administratifs traités.

### 2.4.1 Gestion des incidents

Afin de garantir le rétablissement des services dans les délais contractuels du marché, le candidat présente dans son mémoire technique l'organisation mise à la disposition afin de gérer la résolution des incidents.

Le candidat présente, en particulier, les éléments suivants :

- Les conditions et les modes d'ouverture des tickets d'incidents ;
- L'organisation mise en place pour la qualification et la résolution des incidents ;
- Les procédures d'escalade ;
- Les moyens mis à la disposition afin de suivre l'évolution du traitement des incidents.

Quelles que soient sa nature et sa sévérité, toute ouverture d'un ticket d'incident doit être suivie par la transmission d'un compte rendu précisant, à minima, la date, l'heure d'ouverture et de clôture de l'incident. Ce compte rendu peut être transmis par mail, fax ou disponible depuis un outil de suivi.

## 2.5 Extranet

Afin de gérer les services souscrits dans le cadre du marché, le titulaire doit mettre à la disposition d'un Extranet client sécurisé et dédié accessible 24/24 et 7j/7.

Cet Extranet doit, au minimum, permettre :

- de gérer les droits d'accès,
- de visualiser et gérer l'ensemble des lignes ou forfaits souscrits,
- d'accéder au détail des consommations,
- d'accéder aux données de facturation sous format PDF, Excel et csv,
- d'accéder à l'ouverture et le suivi des tickets d'incident.

Le candidat présente, dans son mémoire technique, l'ensemble des services accessibles depuis son Extranet en précisant les surcoûts liés à l'activation de certaines fonctionnalités.

Le candidat précise, notamment, si son Extranet permet le suivi de la mise en place des services souscrits.

## **2.6 Modalités de commande**

Chaque commande fera l'objet d'un bon de commande qui précisera la prestation concernée, la quantité d'abonnement-s commandé-s et le service concerné auprès duquel il faudra établir la facture.

## **2.7 Durée du contrat :**

Le contrat est conclu depuis la notification du marché pour une durée de 36 mois

## **2.8 Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront :

- Prix de l'offre : 50 % ;
- Couverture mobile sur le territoire du Parc (données ARCEP) : 30 % ;
- Services associés : 20 %.

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

### **2.8.1 Pièces constitutives de la consultation**

La présente lettre de consultation signée et le devis descriptif détaillé remis par l'entreprise.

### **2.8.2 Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

#### **Prix unitaire abonnement Voix&Data**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

### **Prix unitaire abonnement Data**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

### **Prix unitaire abonnement M2M**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

## **2.9 Délais de paiement et intérêts moratoires**

### **2.9.1 Modalités de règlement :**

Le paiement se fera dès lors que les prestations concernées et sur présentation de la facture et du bilan de l'action correspondant au bon de commande

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

### **2.9.2 Acomptes :**

Pas d'acompte

### **2.9.3 Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le **25 mars 2024 12h00** (dernier délai). par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

### **Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

<b>DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE</b>
---

- ✓ Le présent document renseigné et signé ;
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande ;
- ✓ Une note technique ;
- ✓ Un RIB ;
- ✓ Un devis.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur  
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez